

leurs caractéristiques déplorables, sont démolies. De profonds changements matériels se font dans les services de psychiatrie de l'institution.

Un nouvel hôpital psychiatrique se construit à Sainte-Anne-des-Plaines. Cela éliminera la nécessité d'une telle installation à Saint-Vincent-de-Paul.

Sans décrire les modifications matérielles proposées pour les services de psychiatrie, je puis dire qu'elles seront terminées dès la fin du mois. Ces modifications ont été entreprises il y a environ un mois.

En outre, un comité s'est occupé du traitement et a eu des conférences avec le directeur et les administrateurs de l'institution. Certaines ont déjà eu lieu. On cherche constamment à élever le moral de ceux qui travaillent dans cette aile et de développer les qualités de chef chez les administrateurs et le personnel de cette aile. Je fais allusion à la fois aux gardiens et aux infirmiers du service psychiatrique. On recrute cinq autres infirmiers spécialisés en psychiatrie pour ce secteur. Nous réorganisons également le personnel de cette aile, et nous prenons des mesures supplémentaires pour augmenter les contacts des directeurs de l'hôpital avec les détenus pendant la durée du programme, surtout dans les endroits publics pendant les heures de loisir et les soirées.

• (11.40 a.m.)

Nous avons un rapport préliminaire, mais je préférerais attendre pour le déposer de pouvoir y inclure certains changements supplémentaires. Nous avons fourni un personnel plus nombreux en augmentant le nombre de psychiatres à plein temps et d'agents surnuméraires à temps partiel dont j'ai déjà parlé. Pour le moment, j'en ai peut-être assez dit sur la situation actuelle, mais je présenterai volontiers un autre rapport à la Chambre au fur et à mesure des développements.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, la Chambre a écouté la déclaration du ministre avec une attention extraordinaire en raison de la nature particulière du problème survenu dans cette institution. Si le ministre a fait cette déclaration, c'est peut-être dû au fait que l'autre jour le comité permanent de la justice et des questions juridiques a approfondi le problème qu'un de mes collègues a soulevé ce matin. Si les comités permanents avaient un compte rendu de leurs délibérations semblables au hansom, les Canadiens seraient beaucoup mieux informés du travail important accompli par ces comités, des déclarations importantes qui y sont faites et des renseignements importants qui leur sont fournis et qu'ils recueillent, au lieu d'être obligés d'attendre deux ou

trois semaines, la publication de leurs délibérations.

Quant au problème que le ministre a mentionné, ce n'est pas une situation générale dans le régime pénitentiaire canadien, c'est plutôt un fait particulier à cette institution. Mais on peut justement attribuer ce phénomène à la pénurie de main-d'œuvre compétente en matière de traitements psychiatriques et psychologiques. Le fait ne peut s'expliquer autrement. En effet, en annonçant ce matin sa politique de recrutement, le ministre a reconnu qu'on avait besoin d'un plus grand nombre de spécialistes pour examiner les malheureux admis à St-Vincent de Paul. Mais ce n'est pas un problème qui date de quelques jours. Il y a déjà un moment qu'il traîne.

Le ministre doit, à mon sens, prendre d'autres mesures pour régler la situation. Il lui faut réviser toute la méthode d'admission dans cette institution—dans d'autres aussi peut-être, mais en particulier à St-Vincent de Paul. Deuxièmement, il ne faut pas qu'il oublie que les prisonniers détenus dans l'aile psychiatrique de cette institution sont moins enclins au suicide que ceux qui se trouvent dans d'autres sections. En d'autres termes, on voit de nouveau que la réponse réside dans le personnel qualifié à fournir, psychiatres et psychologues. Je crois que ce point a été souligné il y a quelques mois par le D^r Bruno Cormier, de l'Université McGill, qui travaille à temps partiel à St-Vincent-de-Paul.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, l'aspect le plus troublant de la déclaration du ministre est son attitude à l'égard du taux élevé de suicides dans nos prisons. Il fait preuve de la plus grande discrétion et s'efforce de garder les données du problème pour lui-même et ses fonctionnaires. Cependant, cette question a de loin dépassé ces limites et il est temps qu'une enquête publique ait lieu sur tous les aspects du taux élevé de suicides dans les pénitenciers dont nous sommes actuellement témoins au Canada. Le ministre a parlé d'un comité qui aurait étudié les aspects physiques du problème; il est temps qu'un autre comité en étudie également les aspects psychologiques et psychiatriques.

Qui plus est, on m'a dit qu'un groupe de huit psychiatres et psychologues de Montréal seraient très heureux d'étudier ce problème, mais l'occasion leur en a été refusée et ils ont dû se rendre aux États-Unis pour poursuivre leur étude. S'il y a pénurie de personnel qualifié, il est possible que cela provienne de l'attitude du ministre et de ses fonctionnaires qui hésitent à employer ces gens et à leur faire étudier ce grave problème. Si le ministre n'est pas convaincu qu'une enquête publique sur le problème devrait être tenue, il devrait